

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 décembre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par Henri PONS - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Emmanuelle CHARAFE - Catherine PILA représentée par David GALTIER.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-034-16997/24/BM

■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un espace et d'un droit d'entrée à l'association les chantiers du Pays de Martigues dans l'enceinte de la Déchèterie de Croix Sainte située avenue Charles Moulet à Martigues 107622

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte-tenu de la politique d'actions en matière d'Emploi, de Formation et d'Insertion qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

L'association les Chantiers du Pays de Martigues, structure porteuse de projets d'insertion, contribue depuis plusieurs années à insérer professionnellement des personnes rencontrant des difficultés en matière d'emploi, sur les communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts en permettant un accompagnement global des personnes dans le cadre d'une reprise d'activité par l'accueil et l'intégration en milieu de travail, un accompagnement social et professionnel, la formation des salariés en insertion et la contribution à l'activité économique et au développement territorial. L'association gère également depuis fin 2019 une Ressourcerie pour laquelle elle réalise une collecte de dons, des ateliers diagnostic/réparation/rénovation, ainsi que l'animation d'une boutique ouverte deux jours par semaine.

Par décision n°2022-020 du Conseil de Territoire du Pays de Martigues a été approuvée une convention relative à la mise à disposition d'un espace et d'un droit d'entrée dans l'enceinte de la Déchèterie de Croix Sainte située avenue Charles Moulet à Martigues jusqu'au 1^{er} décembre 2024. En 2023, ce sont près de 225 tonnes qui ont pu être valorisées grâce à la Ressourcerie : 2.3 tonnes en interne, 39 tonnes d'éco-organismes, 167 tonnes de ventes en boutique, 2.5 tonnes sur internet, 2.5 tonnes de dons et 12.1 tonnes de ferraille. 67 salariés en insertion ont pu être recrutés pour la gestion de la Ressourcerie. Les 31 animations réalisées ont bénéficié à 50 enfants, 132 jeunes et 317 adultes. Par décision de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence n°24/334/D en date du 2 avril 2024, un appel à projet a été lancé pour confier le fonctionnement de cette ressourcerie à un opérateur.

Ainsi, l'association les Chantiers du Pays de Martigues sollicite la prolongation de la mise disposition d'un espace et d'un droit d'entrée dans l'enceinte de la Déchèterie de Croix Sainte située avenue Charles Moulet à Martigues, propriété de la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour la période du 2 décembre 2024 au 31 décembre 2024.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'association les Chantiers du Pays de Martigues souhaite prolonger les activités de la Ressourcerie durant le mois de décembre 2024 ;
- Qu'elle sollicite la prolongation de la convention de mise à disposition d'un espace et d'un droit d'entrée dans l'enceinte de la Déchèterie de Croix Sainte située avenue Charles Moulet à Martigues, propriété de la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour la période du 2 décembre 2024 au 31 décembre 2024 ;
- Que la Métropole entend répondre favorablement à cette demande.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la mise à disposition d'un espace et d'un droit d'entrée dans l'enceinte de la Déchèterie de Croix Sainte située avenue Charles Moulet à Martigues, propriété de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Article 2 :

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention relative à la mise à disposition d'un espace et d'un droit d'entrée dans l'enceinte de la Déchèterie de Croix Sainte située avenue Charles Moulet à Martigues, propriété de la Métropole Aix-Marseille-Provence à compter de la signature et jusqu'au 31 décembre 2024, ci-annexé.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ